



Patricia Brückner, Chef du Secrétariat
Secrétariat de la Commission de la Moselle
Franz-Ludwig-Straße 21
D-54290 Trèves
Tél. : +49 651 97 94 16 – 0
Télécopie : +49 651 / 97 94 16 – 20
Mail : p.bruckner@moselkommission.org
<http://www.commission-de-la-moselle.org>

Session plénière de la Commission de la Moselle du 27 novembre 2018

La session plénière de la Commission de la Moselle s'est tenue le 27 novembre 2018 à Coblenche dans les locaux de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin où les délégués mosellans ont été accueillis par Madame Tabea Stötter.

Cette réunion était placée sous le signe de la coopération entre les commissions danubiennes, rhénanes et mosellanes.

Ainsi le président allemand de la Commission de la Moselle, Monsieur Norman Gerhardt, a pu souhaiter la bienvenue à l'ingénieur en chef de la Commission centrale pour la navigation du Rhin et au Secrétaire général de la Commission du Danube qui ont souligné la bonne coopération avec la Commission de la Moselle.

Les commissions fluviales ont un statut d'observateur auprès de la Commission de la Moselle, ce qui permet de renforcer les coopérations entre acteurs internationaux au service de la navigation.

La décision prise par le *Bundestag* (parlement fédéral allemand) de supprimer les péages sur toutes les voies d'eau fédérales à partir du 1^{er} janvier 2019 fût également discutée de manière approfondie au cours de cette réunion. Vu les dispositions de la Convention de la Moselle, la suppression des péages ne s'applique pas automatiquement à la Moselle internationale. Les délégués mosellans sont convenus d'un commun accord d'élaborer une feuille de route pour mener les discussions à ce sujet et ont mandaté leurs comités compétents d'analyser les conséquences juridiques et financières d'un éventuel abandon des recettes issues des péages sur la Moselle internationale.

De plus, la Commission de la Moselle a adopté une série de décisions pour transposer des mises à jour du Règlement de police pour la navigation du Rhin sur la Moselle. L'obligation pour les bateaux-citernes de s'annoncer par voie électronique par exemple est reprise sur la Moselle à partir du 1^{er} décembre 2019.

La prochaine session plénière de la Commission de la Moselle a été fixée au 23 mai 2019 et se déroulera au Luxembourg.

À partir du 1^{er} janvier 2019, la délégation française prendra le relais et présidera la Commission de la Moselle pour un an.

A propos de la Commission de la Moselle :

La Commission de la Moselle ayant son siège à Trèves a été créée fin 1962 sur la base de la Convention de la Moselle, afin de promouvoir les intérêts de la navigation mosellane. Ses tâches principales consistent à mettre en place les conditions optimales pour la navigation mosellane et à veiller à la sécurité et au bon ordre de la navigation.

La Commission de la Moselle dispose d'un Secrétariat permanent qui la soutient dans ses tâches et missions.